

**11766/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 septembre 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre du Comité des régions,  
proposé par la République fédérale d'Allemagne

E 14267





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 septembre 2019  
(OR. en)

11766/19

CDR 148

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité  
des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre  
du Comité des régions,  
proposé par la République fédérale d'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 18 septembre 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/1271 du Conseil<sup>4</sup>, M<sup>me</sup> Beate MERK a été remplacée par M. Georg EISENREICH en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Georg EISENREICH.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2018/1271 du Conseil du 18 septembre 2018 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne (JO L 238 du 21.9.2018, p. 88).

*Article premier*

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. Florian HERRMANN, *Staatsminister (Freistaat Bayern)*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---